

# S<sup>t</sup> Étienne-du-Bois

Les nouvelles de votre commune

Été 2010



La nouvelle passerelle du plan d'eau  
**SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DURABLE**

# Sommaire

## 1 Le mot du Maire

## 2 Économie

- Le budget communal

## 4 Développement durable

- St Etienne-du-Bois en mouvement vers le futur
- Urbanisme
- Plan Local d'Urbanisme
- Astuces pour nettoyer sans polluer
- Combien de temps la terre met pour digérer tous nos incivilités ?
- Développement durable à St Etienne-du-Bois une réalité déjà bien présente !

## 14 Activité économique

- Ils se sont installés à St Etienne-du-Bois

## 15 Ça s'est passé ...

- Fleurissement
- Le comité de jumelage marque son 45ème anniversaire
- Fête des classes en 0

La commission communication remercie les élus, les employés communaux et les bénévoles qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin et assuré sa distribution.



## Bruno Pénichon

Dans le dernier bulletin nous avons omis de saluer notre ami et collègue Bruno Pénichon parti fin 2009 en raison d'une promotion professionnelle, sa nomination à la direction de la chambre de métiers du Loiret à Orléans, poste assorti de responsabilités régionales.

Sa place au conseil municipal reste vide, et ses interventions toujours pertinentes et teintées d'humour nous manquent.

Son passage à la présidence de la communauté de communes n'a également laissé que de bons souvenirs même si son successeur Daniel Brochier a su rapidement se couler dans la fonction et assurer la relève.

**T'assurant, Bruno, de toute notre amitié, nous te souhaitons à nouveau une belle réussite dans tes nouvelles fonctions.**



## LE MOT DU MAIRE

### 2010, une année particulière.

Dans un contexte de crise financière, économique et sociale dont on est loin de voir le bout, nous vivons le **début d'une ère de rigueur imposée par l'Etat à toutes les collectivités territoriales**, afin de leur faire supporter le poids de sa propre dette.

- La réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe professionnelle réduit et bloque l'évolution d'une recette essentielle pour les Conseils Généraux, les Régions, les intercommunalités.

Dans le même temps, des dépenses sociales transférées par l'Etat aux Conseils généraux (RSA, APA) augmentent de façon importante et régulière.

- Plus récemment l'Etat annonce sa décision de geler l'évolution de la deuxième recette essentielle des collectivités : les dotations de fonctionnement (DGF).

- Les communes victimes directes (gel de la DGF) et indirectes (suppression de la TP touchée jusque là par la Communauté de Communes) de cette réforme, subiront en outre une réduction inévitable des aides à l'investissement accordées jusque là par le Conseil général et la Région contraints à des mesures de restriction budgétaire sévère, sans parler des aides de l'Etat.

Cette situation risque d'altérer durablement notre capacité à réaliser de nouveaux investissements.

De même, il nous faudra parvenir à maîtriser encore plus nos dépenses de fonctionnement.

- Fort heureusement notre commune a pu se doter des services essentiels à la population et assurer le réaménagement du centre-village à temps, ce qui devrait nous permettre de ralentir les investissements sans trop pénaliser la population.

- Vos élus ne seront pas pour autant sans travail puisque le défi sera de gérer au mieux avec des ressources diminuées. Il n'est pas question en effet d'augmenter les impôts locaux.

- Dans ce contexte la démarche de développement durable engagée s'imposera d'autant plus à nous qu'outre son effet bénéfique sur l'environnement, elle contribuera à favoriser une gestion économe de notre budget.

- Une telle démarche ne peut se concevoir qu'en lien étroit avec nos collectivités partenaires, et aussi en association avec les habitants.

### Cette association devrait se manifester de plusieurs façons :

Une concertation régulière entre élus et population : informations à votre disposition en Mairie et sur le site Internet sur les diverses procédures en cours, particulièrement la révision du Plan Local d'Urbanisme, mais aussi attente de vos avis et suggestions sur des mesures à mettre en œuvre pour une gestion toujours plus écologique et économe.

Enfin aucune action publique ne peut aboutir sans l'implication volontaire et quotidienne de chacun : réduction des déchets et tri sélectif, circuler à pieds ou à vélo chaque fois que c'est possible.

A ce titre des communes de l'Ain on déjà vu se mettre en place des initiatives parentales d'accompagnements collectifs des élèves à pieds pour les trajets scolaires (pédi-bus). Pourquoi pas nous ?

Dernière info pour aborder l'été sur une note optimiste, deux chantiers importants devraient démarrer d'ici la fin de l'année : la construction de 16 logements au nord de la MARPA et la construction de la salle des sports communautaire, attendue par tous les sportifs !

Denis PERRON

# Le budget communal

L'année 2010 sera une année de transition compte tenu des réformes en cours des collectivités locales.

La réforme de la fiscalité locale applicable en 2011, touchera les communes et intercommunalités, les départements et les régions, suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Il nous faut donc maîtriser les charges de fonctionnement, les recettes risquant de stagner à partir de 2011.

**Avant d'exposer le budget primitif 2010, quelques informations sur le compte administratif (compte de résultats) 2009 :**

- **Dépenses de fonctionnement :**  
1 291 122,09 €
- **Recettes de fonctionnement :**  
1 573 042,09 €

Ce qui fait ressortir un excédent de 281 920, 00 € grâce à :

- L'augmentation des recettes des taxes d'habitation et foncières, (augmentation du nombre d'assujettis et augmentations des bases seulement).
- Faible hausse de la dotation forfaitaire (calculée sur la population).

Les charges 2009 quant à elles ont baissé de 10 % par rapport aux prévisions globales.

Ceci grâce aux efforts de tous.

Nous avons des exemples avec les fournitures scolaires (baisse de 13 %), travaux de remplacement des passerelles du plan d'eau (gain d'environ 15 000 € comparé avec un devis d'entreprise), méthode nouvelle de traitement du terrain de foot par défeutrage, qui à terme réduira les engrais, révision des contrats d'assurance, commandes de carburant faites au moment où les tarifs sont favorables.

Cependant certaines charges sont difficilement maîtrisables, comme l'électricité où certains abonnements compteurs ont pris une hausse de + 25 % depuis août 2009.

## Budget primitif 2010 commentaire et détail

Les charges de fonctionnement 2010 sont maintenues sachant que les deux postes principaux portent sur les charges à caractère général (EDF eau combustibles, etc) et les charges de personnel dont 8 personnes à la voirie et espaces verts.

Pour information : la voirie communale hors certaines voies urbaines, important réseau sur notre commune, dont la charge incombe à la CCTER est entretenue par le personnel communal et refacturée à la CCTER .

Les investissements 2010 les plus importants :

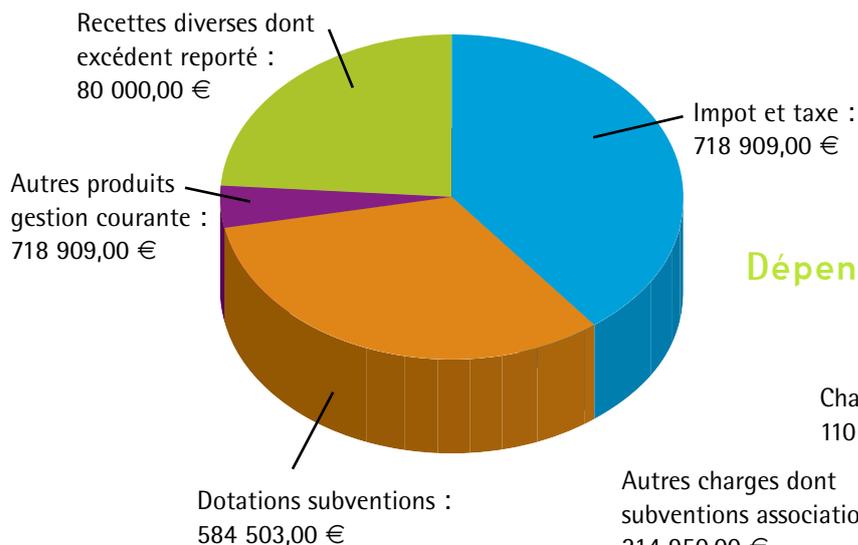
- Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public : partie sud du village + lotissement Le Sevron + camping pour un coût de 428 145 € dont 50 % afférent à la commune.
- Réfection de l'école maternelle 1ère tranche avec création d'un préau et d'un sas pour l'entrée de l'école, pour un coût de 180 000 €

Un emprunt est prévu pour équilibrer le budget mais ne sera vraisemblablement pas réalisé.

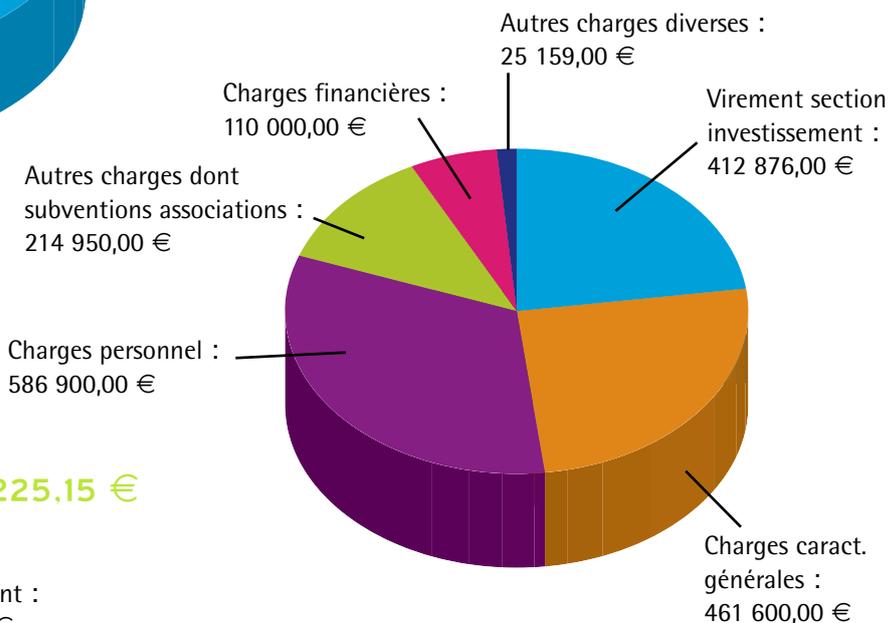
L'endettement actuel a baissé depuis septembre 2009 malgré les emprunts réalisés pour l'aménagement du carrefour et la construction de la médiathèque.

La charge par habitant est passée de 111,10 € à 98,03 €

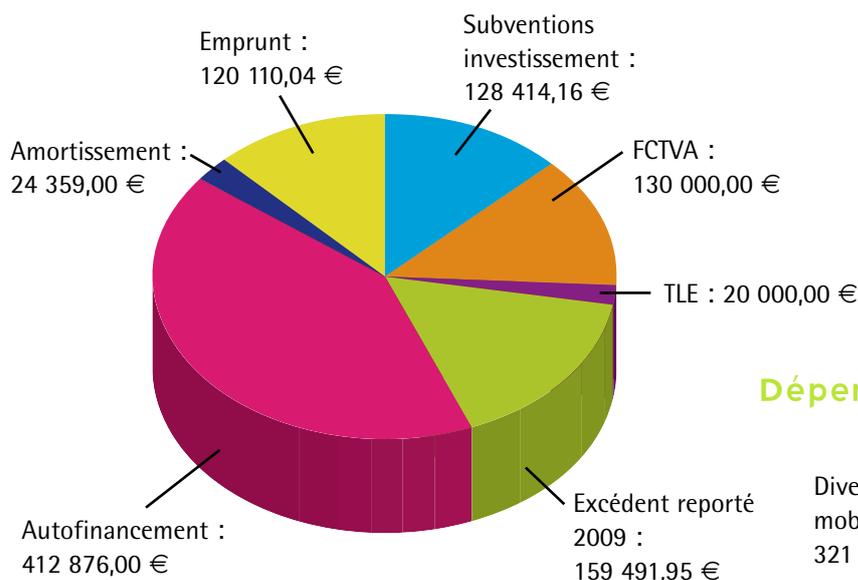
**Recettes fonctionnement : 1 811 485,00 €**



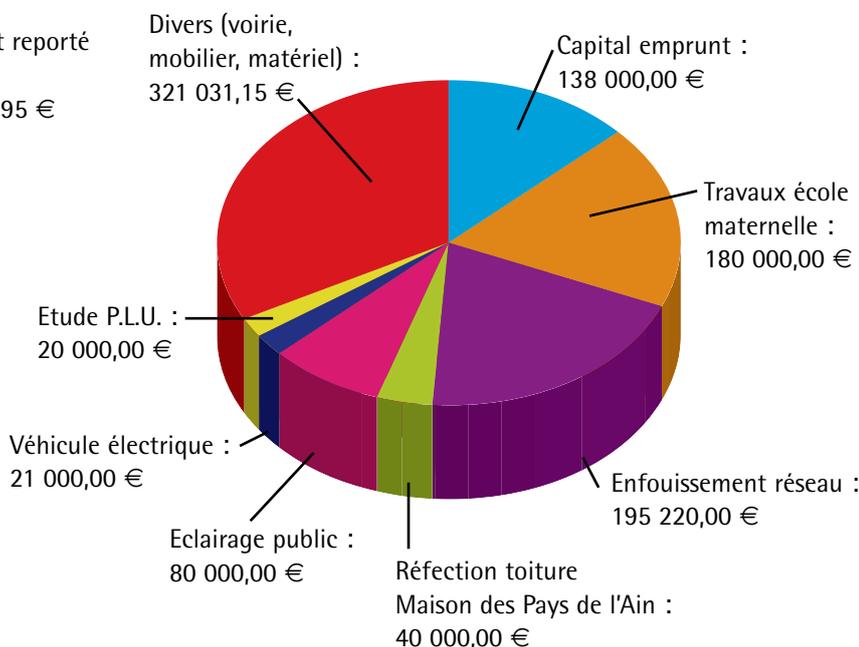
**Dépenses fonctionnement : 1 811 485,00 €**



**Recettes investissement : 995 225,15 €**



**Dépenses investissement : 995 251,15 €**



# St Etienne-du-Bois

en mouvement vers le futur ...

Quelques flashes  
sur les travaux liés  
au développement durable.

Les propos ci-après sont ciblés sur quelques opérations récentes contribuant au développement durable. Cette expression, utilisée largement en toutes occasions, est la base de toute action de long terme en matière d'investissements. Cette notion de durabilité fonde toutes nos actions au quotidien, dans tous les travaux conduits par la Commune sur le domaine public.

Pour être durable, les opérations d'aménagement doivent concilier plusieurs éléments de cohérence :

- La cohérence économique, incluant la faisabilité et la viabilité financière du projet sur le long terme, ainsi que son impact sur la valorisation des ressources locales, sur l'emploi, sur la capacité d'innover et de durer.
- La cohérence sociale, pour laquelle les projets financés doivent pouvoir bénéficier à tous, et notamment aux plus démunis, et ce dans la durée. Ils doivent aussi renforcer l'autonomie et la capacité d'intégration de chacun.
- La cohérence environnementale, qui doit viser l'économie de l'espace, la lutte contre les pollutions en général, la réduction des déplacements, l'optimisation de tous les équipements publics et la préservation des paysages et de tous leurs éléments naturels.

- La cohérence territoriale, par laquelle on doit rechercher la maîtrise de l'étalement urbain, la terre n'étant pas extensible, le rayonnement de notre territoire, avec la meilleure liaison possible avec nos voisins du bassin de vie.

- La cohérence de méthode, en optimisant au mieux les moyens publics, et notre capacité à les gérer et les gouverner pour le bien de tous.

- La cohérence opérationnelle, qui doit veiller à la faisabilité technique des opérations et à leur capacité à durer dans le temps.

**En bref, le développement durable, c'est bien autre chose que de rêver au grand air et aux petits oiseaux, puisque nous sommes souvent conduits à initier des opérations lourdes, qui engageront l'avenir bien au-delà de nos mandats d'élus, voire même de nos propres vies.**

## L'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et l'éclairage public

Depuis dix ans, d'importants travaux ont été conduits pour enfouir les réseaux et rénover l'éclairage public. Ces opérations, souvent simultanées, permettent de supprimer les câbles et vieux poteaux disgracieux, tout en améliorant l'éclairage public de nos espaces urbains.

En voici un bref rappel :

- 1998 : éclairage de l'Eglise et de son nouveau parvis.
- 2002 et 2003 : importante opération de restructuration menée dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord et de la construction de la MARPA. Déplacement du transformateur du champ de foire sur la rue de la Gare. Réfection de l'éclairage sur toute l'entrée nord, sur la rue de la Gare et sur l'allée des Ecoliers.
- 2004 : Eclairage des principaux croisements dans les hameaux (53 lumières installées).
- 2005 : Eclairage du secteur du foyer et du terrain stabilisé. Eclairage du bas de la rue de la Gare, du centre commercial nord, du chemin de Lyonnaise jusqu'à la Combe, et du lotissement les Groboz.
- 2006 : Eclairage des lotissements du Revermont et de Grand Champ.
- 2007 : Eclairage des 13 carrefours des routes communales sur la RD1083. Eclairage de l'entrée de l'école primaire publique route de Treffort.
- 2008 : Enfouissement des réseaux et éclairage de la VC1, donnant l'accès principal à la zone de la Bergaderie.
- 2009 : Enfouissement des réseaux et éclairage du carrefour RD1083/RD3.
- 2010 : Programme en cours pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage de la RD 1083 sur l'entrée sud, du chemin du Moulin jusqu'à l'entrée du camping et du lotissement le Sevron.



Les travaux d'enfouissement des réseaux sont financés par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain). La Commune prend en charge seulement 10 % des coûts, plus les câbles facturés par France-Télécom depuis sa privatisation. Les réseaux enfouis incluent deux gaines pour le passage ultérieur de la fibre optique, qui permettra d'ici 2015 environ, de développer l'accès Internet en très haut débit.

Pour l'éclairage public, les subventions apportées par le Conseil général de l'Ain et par le SIEA couvrent environ 50 % des travaux, le reste étant supporté par la Commune, qui récupère au passage la totalité de la TVA liée à ces opérations.

L'entretien du réseau d'éclairage public est effectué sur la base d'un contrat conclu pour 4 ans, après appel d'offres. Le contrat actuel, conclu avec la société CEGELEC, couvre la période octobre 2007 à octobre 2011. Il prévoit le changement systématique des lampes tous les trois ans. Le dernier remplacement, effectué en 2008, a coûté 14 662 € HT, pris en charge à 60 % par le SIEA.

Le réseau actuel compte au total 500 points lumineux, qui consomment chaque année environ 160 000 KW. S'agissant de consommation de nuit, ils sont facturés à 7 centimes d'euros par EDF. Le coût total de consommation de l'éclairage public est donc de l'ordre de 12 000 € par an, supportés par le budget communal de fonctionnement.

## Les passerelles du bief du Châtelet

Pour son accès coté Sablière, le plan d'eau disposait sur sa face sud, de deux passerelles vétustes, surplombant le bief du Châtelet.

Les devis des constructeurs étaient si élevés que nous avons décidé de refaire ces passerelles par nos propres moyens. C'est donc l'équipe technique communale qui a intégralement construit et posé les deux passerelles maintenant en place. Les fournitures ont été récupérées sur de vieilles ferrailles en stock ou achetées à neuf. Les planches d'acacia ont été tirées sur des troncs coupés au bois de la Verne. Les ouvrages construits sont d'une solidité à toute épreuve et durables dans le temps. Vous pourrez les utiliser sans crainte de chute dans la rivière ! Ils sont accessibles aux poussettes et à toutes formes de véhicules handicapés. Ils sont bien sûr interdits à tous véhicules à moteur.

**"Félicitations à l'équipe du service technique pour cette réalisation remarquable, d'ailleurs aussitôt suivie par la construction du bac de fleurissement posé place de la Fontaine."**

## Le calvaire de la Sablière

La croix mise à terre par un coup de vent suite au vieillissement de la pierre de son support, vient d'être réparée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise François GIVRE, marbrier. Aussi, le corps entier du calvaire a été toiletté, ce qui lui assure un air de jeunesse évident. L'opération a coûté à la section investissements, 4800 € TTC. Elle est aidée par le Conseil général à hauteur de 25 %.



## L'assainissement non collectif

Sur les 3 500 foyers composant la population de la CCTER, 1 200 habitations ne sont pas raccordables au réseau collectif, car trop éloignées des zones urbaines. A St Etienne, 500 maisons sont dans ce cas, soit près de la moitié de la population.

Ces habitats dispersés doivent disposer d'une installation autonome d'assainissement pour traiter leurs eaux usées sans polluer le milieu naturel. C'est pour suivre ces installations que la CCTER a créé en 2005 le SPANC (service public d'assainissement non collectif), comme l'oblige le code de l'environnement.

Après une visite systématique de tous les foyers entre 2005 et 2009, pour établir un diagnostic de la situation de chacun, la CCTER a décidé d'aller plus loin dans l'exercice de cette compétence. Pour ce faire, la chargée de mission, Aurélie Bouillin, a été mise à disposition du service à temps plein. Outre la poursuite des diagnostics, l'activité d'Aurélie a été élargie à deux actions nouvelles :

- L'organisation groupée des vidanges de fosses, à réaliser tous les quatre ans.
- L'accompagnement des habitants ayant décidé de réaliser des travaux de mise aux normes de leurs installations, dans le cadre d'un programme mobilisant les aides financières du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau.

**Rappel :** le code de l'environnement fait obligation de réaliser les mises aux normes d'ici 2013. De même, toute transaction foncière ou construction nouvelle avec permis de construire doit s'accompagner d'une mise aux normes des installations d'assainissement.



## Les déchets, encore et toujours !

Sous-produits des activités humaines, les déchets restent la préoccupation permanente. Même si leur volume a un peu diminué en 2009, sous l'effet de la crise et des efforts de tri, nous avons livré durant l'année, sur notre Communauté de Communes :

- 164 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles (OMr) collectées chaque semaine en porte à porte,
- 175 kg/hab. déposés en apports volontaires aux déchèteries de Lucinges et de Simandre sur Suran,
- 74 kg de verres, papiers et journaux magazines, et emballages creux aux points d'apports volontaires (PAV).

**Soit un total de 413 kg/hab. sur l'année, donc 1 132 kg par jour.**

C'est un peu mieux qu'en 2008, où une collecte de 421 kg/hab. avait été enregistrée.

**Un dernier rappel :** la collecte étant faite le vendredi matin, (le mercredi matin sur quelques secteurs), merci de déposer les sacs la veille au soir, pour éviter les désagréments.

## Les économies d'énergie

Les consommations d'électricité, fioul et gaz coûtent environ 120 000 €/an, soit 10 % du budget de fonctionnement de la Commune. Toutes les recherches d'économies sont donc explorées : meilleure isolation des locaux, amélioration des chaudières et réseaux de chauffage, appel à l'attention de tous pour chasser le gaspi.

**Des travaux réalisés fin 2009 sur la chaufferie du groupe scolaire** devraient permettre de réduire de 15 à 20 % la consommation de fioul, soit une économie annuelle de l'ordre de 9 000 litres sur les écoles publiques et le restaurant scolaire.

**D'autres travaux restent à réaliser,** sur l'isolation des bâtiments, sur les modes de chauffage et sur les dispositifs de commande de l'éclairage public.

**Les contraintes budgétaires de l'exercice 2010** n'ont pas permis d'inscrire cette année des travaux de cette nature. Mais ce point reste une priorité pour les années à venir.



# Urbanisme durable

## à St Etienne-du-Bois

En travaillant dès 1996 sur une étude de réaménagement et d'extension urbaine la commune n'avait pas attendu que le terme soit en vogue pour appliquer les principes de l'urbanisme durable, et développer une vision prospective en vue d'une croissance de St Etienne-du-Bois maîtrisée et intégrée dans son bassin de vie.

Une part du programme élaboré à l'époque est déjà réalisée :

- Réaménagement du centre-ville rendu plus agréable et attractif.
- Aménagement régulier de chemins piétons.
- Conforter une zone centrale de commerces et services.
- Mettre à disposition au plus près de ce centre-ville des logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Développement de nouveaux services : multi-accueil pour la petite enfance, salle de sport (en cours).

Reste l'aménagement de l'espace entre mairie et église, toujours avec priorité à la sécurité et à la convivialité des lieux.

Pour 2010-2012, la construction de la salle de sports inter-communale, insérée volontairement en zone urbaine et proche des sites sportifs existants. Son architecture sera adaptée à son environnement urbain : aménagement des abords et accès respectueux des habitations riveraines, esthétique, isolation phonique, mais aussi priorité aux économies d'énergie.

Dans le même temps, entre cette salle nouvelle et le centre-ville, se prépare avec Dynacité une opération de 50 logements sur le site et en remplacement de l'immeuble les Tilleuls. Cette

réorganisation du quartier, intégrant la proximité des salles de sport et communale, donnera priorité à la sécurité et au calme des lieux publics, contraignant les voitures à rouler au pas ou rester à distance. Les petits bâtiments de logements collectifs seront en avance sur les réglementations thermiques en vigueur.

La décennie verra le développement du quartier du Biolay, dont le projet a été récemment soumis à une étude (Approche Environnemental de l'Urbanisme) afin d'en vérifier la pertinence au regard des besoins et impératifs environnementaux actuels. Déjà présenté en réunion publique en 2007, ce projet a vu ses grandes lignes confirmées : qualité des liaisons avec le village, donnant la priorité aux circulations douces, espaces publics vastes allant progressivement d'aménagements urbains vers des sites plus naturels au nord, avec des fonctions pour tous les habitants de la commune, de promenade, loisirs, accueil de fêtes et manifestations, espace de jardins potagers. Le traitement des eaux pluviales sera revu avec des circulations d'eau en surface et des bassins de rétention paysagés. La qualité des opérations de logements, étalées dans le temps, devra systématiquement se conformer aux critères environnementaux les plus récents et au delà.

Un travail sur les énergies renouvelables se poursuivra parallèlement afin d'intégrer leur utilisation dans chaque nouvelle phase du projet. Plutôt que de chercher à tout prix un label du type éco-quartier, la démarche sera d'adapter les principes du développement durable à nos besoins, au contexte local, et non pas l'inverse. La construction dans les hameaux, question souvent posée, est nécessaire

pour conforter la vie dans ces zones d'habitat traditionnel en Bresse. Mais elle a souvent été source de dispersion de l'habitat avec ses inconvénients qui deviennent aigus : consommation de terrains agricoles indispensables à notre équilibre local, altération des espaces naturels, difficultés de raccordement aux réseaux divers, d'organisation et de maîtrise des coûts des transports scolaires, de sécurité et d'entretien des routes, gêne réciproque entre habitat, activités agricole, artisanale et industrielle. Ces contraintes croissantes motivent la stricte limitation des zones constructibles au sein de l'existant, règle incontournable et imposée par le SCOT. Ce sera le prix du maintien et de l'amélioration de la qualité de vie, la Bergaderie étant à ce titre prioritaire ; ce sont paradoxalement l'aménagement et l'extension future de la Zone d'activités qui permettront à terme d'améliorer la situation des riverains.

**La révision en cours du Plan Local d'Urbanisme, en même temps que la mise en conformité avec le SCOT, intégrera tous ces projets et principes dans son règlement.**

La concertation entre élus et habitants est l'un des piliers du développement durable : dans cet esprit une information est régulièrement diffusée dans le bulletin municipal. L'ensemble des dossiers concernant les projets urbains et la révision du PLU est consultable en mairie et les élus reçoivent sur rendez-vous. Toutes idées, suggestions et critiques sur la politique d'urbanisation recevront réponse individuelle ou collective.

**Donc, une rubrique à suivre ...**

# P.L.U.

## ou Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal de St Etienne-du-Bois a décidé de mettre en révision son Plan d'Occupation des Sols.

le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), applicable actuellement, va être transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Les objectifs affichés sont de redéfinir les règles d'utilisation du sol en assurant un équilibre entre urbanisation, développement économique, préservation des espaces naturels, ceci à la lumière d'un projet urbain cohérent et d'une concertation avec la population et les personnes publiques concernées (Etat, Conseil général, SCOT, Chambres consulaires, Communauté de Communes, etc).

La loi Solidarité et Renouveau Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 a modifié le régime juridique des P.O.S. Elle traduit la volonté de promouvoir un développement des territoires plus cohérent, plus durable et plus solidaire. Pour répondre à cet objectif, la loi apporte des réformes profondes dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements. Ces principes sont, encore aujourd'hui, complétés dans le domaine de l'environnement par les lois Grenelle, visant une meilleure utilisation des espaces, une économie des énergies, une incitation aux énergies renouvelables, ...

Les trois grands principes qui dirigent les documents d'urbanisme sont :

- d'assurer l'équilibre entre renouvellement urbain, maîtrise du développement urbain, développement de l'espace rural et préservation des espaces affectés aux activités agricoles, forestières, à la protection des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement durable ;
- de respecter la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural en intégrant activités économiques, commerciales, sportives, culturelles, etc, en tenant compte de l'équilibre emploi/habitat, ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
- d'utiliser l'espace de manière économe, de maîtriser les besoins de déplacements et la circulation automobile, de préserver la qualité de l'air, de l'eau et des écosystèmes.

Les documents supra-communaux s'imposent au projet de territoire de la commune. Dans la démarche de P.L.U., la commune doit respecter les documents qui s'appliquent sur St Etienne-du-Bois :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bourg Bresse Revermont fixe des principes de croissance démographique, développement économique, création d'infrastructures de transport, préservation de corridors écologiques, ...
- le Porter A Connaissance de l'Etat informe de toutes les prescriptions nationales particulières, les différentes lois et servitudes d'utilité publique à prendre en compte dans les P.L.U.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un nouveau document, par rapport au P.O.S., qui explique très clairement le projet communal. Il définira les orientations d'aménagement et de développement du territoire, exposera les intentions de la Municipalité pour les années à venir et définira les divers projets d'aménagement. Ce document constituera la colonne vertébrale du P.L.U. à partir de laquelle le zonage et le règlement seront établis. Ce document fera l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal et d'une concertation avec la population.

**La concertation** est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt public.

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur l'évolution de la commune ; un registre est à votre disposition en Mairie. Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, celui-ci sera accompagné de certains documents (Porter A Connaissance de l'Etat, diagnostic territorial et paysager, projet communal).



**DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**  
Durée approximative de la procédure : 2 à 3 ans

**Délibération du Conseil Municipal  
PRESCRIPTION DE LA REVISION DU P.O.S.**

Notification aux personnes associées le 03/06/2009  
Début de la concertation avec la population  
Registre mis à disposition en mairie le 08/02/2010

Phase des études  
(Diagnostic, PADD, zonage, règlement)

Débat au sein du Conseil Municipal  
Concernant le P.A.D.D.

Délai réglementaire : 2 mois

**Délibération du Conseil Municipal  
ARRET DU PROJET DE P.L.U. ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Projet transmis aux personnes publiques associées :  
Personnes associées, communes limitrophes, Etablissements Publics  
de Coopération Intercommunale intéressés

Délai réglementaire : 3 mois

Avis des personnes publiques

Enquête publique

Délai réglementaire : 1 mois

Modification du projet

**Délibération du Conseil Municipal  
APPROBATION DU P.L.U.**

**CONCERTATION**

- Je m'informe.
- Je consulte les documents mis à ma disposition en mairie.
- Je donne mon avis sur le projet communal :
  - sur le registre de concertation en mairie,
  - sur l'adresse internet dédiée au PLU,
  - en réunion publique.

*ATTENTION*  
Les remarques sur les intérêts privés ne seront pas prises en compte.

**ENQUETE PUBLIQUE**

Je peux faire part de mes intérêts privés pendant l'enquête publique

**Etat d'avancement de l'étude du PLU de Saint Etienne du Bois**

La phase des études a débuté. Le diagnostic territorial ainsi que l'état initial de l'environnement ont été réalisés et présentés à la Commission chargée du suivi du PLU et aux personnes publiques associées. Ces documents seront prochainement consultables en mairie.

La prochaine étape consiste en l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

# Astuces

## pour nettoyer sans polluer

Choisir les produits d'entretien alternatifs et utiliser des recettes de grand-mère à base d'ingrédients naturels sont de bons moyens pour préserver sa santé et la planète.

Voici quelques recettes et astuces de ménage pour un quotidien tout en douceur.

- Pour dégraisser les éviers en émail et autres surfaces, ou même l'intérieur de votre four, le **bicarbonate de soude** est un produit qui nettoie, désinfecte et désodorise aussi efficacement que les détergents classiques.
- Le **vinaigre blanc** est très efficace pour détartrer et faire briller les robinetteries et carrelages. L'inox s'entretient quant à lui à l'aide de simple **jus de citron**.
- Pour traquer la poussière, un **chiffon**

**humide** vous évitera de recourir aux produits antistatiques et lustrants qui émettent des composés organiques volatils (COV) polluant l'atmosphère.

### Quelques exemples

#### Sur le cambouis :

Pour enlever une tache de cambouis, étalez une bonne dose de dentifrice sur la tache. Passez directement le vêtement en machine, il ressortira comme neuf !

#### Peinture sur la peau :

Mains ou visage souillés par la peinture prendre une noisette de beurre et frotter en insistant sur les endroits souillés. La peinture s'en va et la peau n'est pas abîmée !

#### Détartrant wc magique :

Versez l'équivalent d'un verre de coca dans les toilettes le soir avant de vous coucher. Le lendemain matin, passez un coup de brosse et tirez la chasse : le tartre disparaîtra comme par miracle.

#### Patates nettoyantes :

Pour les taches de graisse et de doigts sur les portes et interrupteurs, frottez avec une demi pomme de terre crue puis passez un chiffon humide pour enlever l'amidon. Et hop, le tour est joué ! Essayez aussi sur du verre, un miroir, ... Frottez et rincez pour que ça brille.

#### Chewing-gum sur un vêtement :

Il suffit de mettre le vêtement au congélateur quelques heures puis de gratter en douceur. Le chewing-gum se retire facilement et le vêtement est sauvé.

#### Taches d'herbe sur les vêtements :

Les enfants se roulent souvent dans l'herbe et les pantalons sont tachés. Frottez avec un demi citron et les taches disparaissent au lavage.

#### Mauvaises odeurs dans les WC :

Craquez simplement une allumette et les odeurs s'évanouiront.

Cette liste n'étant pas exhaustive, la commission développement durable vous attends sur le site web de la commune pour partager vos astuces avec l'ensemble des Stéphanois.

## Léssive écolo à la cendre dite potasse

1) Mélangez 2 verres à cendre de bois dans un litre d'eau. Laissez reposer minimum 24 h en remuant de temps en temps.



2) Filtrerez de sorte à ce qu'il ne reste pratiquement plus de particules en vous aidant de filtres à café et torchons.



3) Utilisez 2 verres par machine de la solution obtenue. Versez-le directement dans le compartiment à linge ou celui de la lessive.



Toutes ces photos ont été prises sur votre commune ?!?

# Combien de temps

la terre met pour digérer toutes nos incivilités ?

Canette en aluminium : 80 à 100 ans



Paquet de cigarettes : 6 mois



Un mégot de cigarette jeté dans un caniveau pollue 8 litres d'eau et mettra entre 1 et 5 ans pour disparaître de la surface de la terre.  
Pour un mégot sans filtre : 3 à 4 mois



Emballage plastique : 450 ans



Bouteille en verre : Indéfini



Mouchoir en papier : 3 mois

## Quelques exemples

- Journal : 3 à 12 mois
- Papier : 60 à 150 jours
- Papier aluminium : 200 ans
- Allumette : 6 mois
- Peau de banane : 8 à 10 mois
- Papier de bonbon : 5 ans
- Briquet en plastique : 100 ans
- Canette en acier : 100 ans
- Polystyrène expansé : 1 000 ans
- Carte téléphonique : 1 000 ans
- Morceaux de coton : 30 à 150 jours
- Corde : 90 à 420 jours
- Pelures d'orange ou trognon de pomme : 180 jours
- Sac ou gobelet en plastique : 1 siècle à 1 millénaire
- Chewing-gum : 5 ans
- Briques de lait (plastique + carton) : 5 ans
- Chaussures en cuir : 25 à 40 ans
- Bombe Aérosol : 5 siècles
- Boîte de conserve : 50 à 100 ans
- Emballage plastique d'un pack de 6 bouteilles : 450 ans
- Bouteilles en plastique : indéfini
- Pneu : 1 siècle

# Développement durable

à St Etienne-du-Bois : une réalité déjà bien présente !

Du 1er au 7 avril, la commune a présenté pour la première année, la semaine du Développement Durable nationale.

Plusieurs activités et manifestations étaient organisées pour l'occasion, en direction des écoles et du grand public.

Des visites de la station d'épuration et de la chaufferie bois ont été réalisées sur deux journées. Sandrine Cloarec, employée de la CCTER, est intervenue sous forme d'ateliers dans les écoles publiques et privées sur le tri des déchets. Le centre de Loisirs a proposé quant à lui, des jeux avec comme support une malle pédagogique Développement Durable fournie par les Francas. Enfin, à la médiathèque, plusieurs événements ont marqué cette semaine :

- spectacle sur l'eau, narré par les conteurs des Vennes,
- projections tous publics de films d'animations et le célèbre « Home » de Yann-Artus Bertrand (disponible en prêt à la médiathèque),
- animations multimédias quotidiennes.



Des expositions sur différents thèmes étaient proposées :

- la biodiversité, l'énergie ainsi qu'un panneau représentant les diverses actions communales à la Médiathèque,
- la gestion de l'eau avec le concours de la Sogedo à la Mairie,
- le « développement durable, pourquoi ? » dans le hall de l'école primaire.

Le samedi 3 avril, sur la place de la médiathèque, une démonstration a eu lieu d'un véhicule urbain électrique avec la participation du garage Vivant.





Bien que cette première participation fut un peu mitigé du point de vue de la participation du grand public, nous souhaitons faire de ces quelques jours un moment d'information citoyenne sur l'engagement de la commune pour le développement durable.

Nous vous donnons donc rendez-vous la semaine du 1er au 7 d'avril 2011 pour une nouvelle édition ! D'ici là n'hésitez pas à nous faire connaître vos souhaits de présentations ou animations.

Très prochainement une nouvelle rubrique sur le développement durable viendra compléter notre site web ([www.st-etienne-du-bois.fr](http://www.st-etienne-du-bois.fr)). Vous pourrez y trouver nos projets communaux, des astuces pour le quotidien avec votre concours et des pistes de réflexions diverses (pédibus, jardins partagés, ...).

Enfin, du 20 au 28 novembre 2010 se déroulera la semaine européenne de réduction des déchets à laquelle notre commune devrait participer.

**Contact :**

Commission développement durable  
[mairie@st-etienne-du-bois.fr](mailto:mairie@st-etienne-du-bois.fr)



# Ils se sont installés

à St Etienne-du-Bois



## KANGOUROU SIGNALISATION

Cette entreprise est installée 122 chemin des Groboz depuis novembre 2009.

Jean-Luc Delcroix en est le conducteur de travaux. Elle dépend de l'agence de Genas où Monsieur François Hébrard est Directeur des groupes Lacroix et Kangourou pour la Région.

Elle fournit et met en place des panneaux directionnels principalement pour le Conseil général, des plaques de police, plaques de rues, totems, abris bus, ralentisseurs type coussins berlinois, signalisation au sol, balisage sur chantiers travaux publics, feux tricolores, déviations et fermetures passages à niveau SNCF, etc.

A St Etienne-du-Bois, 4 techniciens travaillent sous la responsabilité de Monsieur Delcroix.

Le site stéphanois a été retenu grâce aux marchés avec le Conseil général, ce dernier souhaitant la proximité du fournisseur.

Contact : tél./fax 04 74 32 21 86  
Jl.delcroix@kangourou.fr  
ww.kangourou-signalisation.fr



## PROXI change de main

Depuis le 1er avril 2010, Christelle Canard (à gauche) est propriétaire de PROXI. Elle a comme employée Frédérique Cornaton.

OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h30 / 15h30 - 19h

Samedi : 7h30 - 12h30 / 14h - 19h

Dimanche et jours fériés : 8h - 12h30

Contact : 04 74 30 58 44

Fax : 04 74 30 53 74

## ADAPA

L'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain

Bientôt, permanence 16 rue de la Gare

L'accueil se fera côté RD 1083. Mais pour l'heure, vous pouvez prendre contact avec Madame Brigitte Bertrand au siège de Bourg-en-Bresse.

Depuis 50 ans, l'ADAPA accompagne au quotidien les personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées, pour leur permettre de mieux vivre à domicile.

Contact : 04 74 45 51 70



## Au P'tit Bazar

479 Rue Centrale

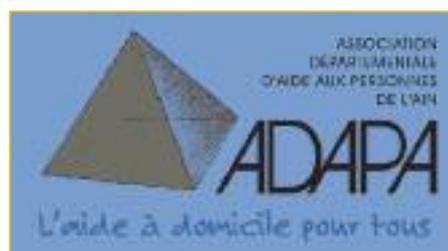
Monsieur et Madame Dumas succèdent à Christelle Dothal depuis le 2 janvier 2010.

Originaires de Lyon, Madame n'est présente qu'une semaine sur deux puisqu'elle s'occupe de personnes âgées. Monsieur, retraité de la fonction publique, est permanent.

Cette boutique située rue Centrale a connu un réaménagement intérieur et offre de nouveaux services tels que dépôt-vente de vêtements d'occasion et jouets les mardis après-midi de 15h30 à 18h et les samedis de 9h30 à 12h et 14h30 à 19h.

Ouvert le dimanche matin.

Contact : tél./fax : 04 74 23 60 33  
ptrck01@free.fe





## Formul'AIN

645 Rue Centrale

L'auto école 2000 est devenue l'auto-école Formul'AIN depuis le 1er janvier 2010.

Créée en 1984 par Jean-Pierre Jaillet, elle fut reprise en 1997 par Gérard Bouvard et depuis le 2 janvier de cette année par François Besson.

Cet établissement partenaire de la Sécurité routière vous propose:

- permis à 1 euro par jour,
- permis auto traditionnel,
- brevet de sécurité routière dès 14 ans,
- packweb : formation complémentaire sur internet,
- boîte automatique, ...

Contact :

04 74 30 53 17 ou 06 12 45 90 37

Prise de rendez-vous : 06 12 47 12 26

formul1@club-internet.fr

www.formul-ain.fr

### PALMARES DÉPARTEMENTAL 2009 :

La commune : 1 fleur, hors concours.

1ère catégorie, maisons fleuries : Perdrix Pierre 63ème, Chatard Louis 87ème

2ème catégorie, maisons fleuries avec jardin : Vuillot Albert 42ème

4ème catégorie, balcons fleuris 1 rang : Canard Daniel 38ème, Badez Paul 55ème, Piroux Louis 60ème

5ème catégorie, fenêtres et murs : Guillermin Henriette 44ème

3ème catégorie, exploitations agricoles :

Vuillot Christophe, hors concours 2008/2010

10ème catégorie, exploitants agricoles en retraite : Pauget Pierre 18ème, Guillerminet Michèle 26ème, Paquet Roger 34ème, Curt Simone 36ème

Camping municipal du Sevron : 2ème prix départemental

**Le fleurissement communal c'est 8 000 plants cultivés dont 6 000 semés dans notre serre.**

L'objectif du fleurissement est de mettre en valeur la commune et son patrimoine afin d'assurer un cadre de vie agréable pour les citoyens et les visiteurs.

Le fleurissement raisonné poursuit les mêmes objectifs avec une ambition écologique.



La gestion raisonnée des ressources naturelles, c'est une gestion qui préconise un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement comme :

- L'utilisation de plantes adaptées aux milieux et aux conditions climatiques en favorisant les vivaces.
- La diminution des produits non naturels qui servent à entretenir les plantations (engrais, pesticides, ...).
- La gestion économe de l'eau avec de nombreux paillages et des arrosages adaptés.

L'objectif étant de pratiquer dans toutes nos démarches de création et d'entretien le réflexe d'une gestion plus respectueuse de la nature.

La commune passe progressivement à un fleurissement raisonné gardant dans l'esprit la qualité et la beauté de celui-ci en respectant les équilibres naturels.

**"Pour réussir il faut s'adapter et faire preuve de patience."**

# Le Comité de Jumelage

## marque le 45ème anniversaire

### Le dernier week-end d'avril

Une forte délégation s'est rendue en Allemagne pour célébrer le 45ème anniversaire du jumelage avec Altenhasslau devenue Linsengericht, signé en 1965 par Charles Robin et Kurt Molwitz, maires à l'époque.

Denis Perron, maire et conseiller général, était présent ; l'Harmonie le Réveil et des Ebaudis Bressans venus nombreux ont assuré l'animation de cette rencontre avec une qualité soulignée par les Allemands.



Au programme : soirées d'amitié, visite patrimoine, villages, usine, exploitation agricole. Le dimanche matin, après la messe, une cérémonie au monument aux Morts a précédé les discours des maires et présidents de comités et le traditionnel repas pris en commun toujours copieux en pâtisseries faites « maison ».

### Prenez dates

Nos amis allemands seront des nôtres les 24, 25, et 26 septembre pour une grande rencontre festive. On attend entre 90 et 100 personnes, dont bon nombre de musiciens, à loger chez l'habitant. Le comité lance un appel pour ce mode d'hébergement. Retenez ces dates et si vous pouvez donner suite faites vous connaître dès à présent.

Contact :

04 74 25 85 51 ou 04 74 25 87 25



## Fête des classes en 0



C'est sous un soleil radieux mais avec une fraîcheur printanière qu'a débuté la fête des classes les 11 et 12 avril ...

Après la cérémonie religieuse célébrée par le Père Vazzoler, animée par la chorale paroissiale et l'Harmonie le Réveil, les classards se sont donnés rendez-vous devant la salle des fêtes pour le défilé, emmené par les groupes musicaux du village, et avec le char des 20 ans qui fermait la marche en proposant un petit verre.

Après les traditionnelles photos et l'apéritif offert par la municipalité, les classards se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager l'excellent repas servi par la Maison des Pays de l'Ain et animé par l'inamovible Franck GUY, et ce, jusqu'à une heure très avancée, au lever du jour !

Le lundi midi, la quasi-totalité des convives s'est retrouvée pour le désormais traditionnel repas « bréchets », avec en plus les 10 ans, venus en nombre !

En fin d'après-midi, les 40 ans ont offert les crêpes à la population, dans une salle des fêtes bien remplie, et dans une ambiance chaleureuse.

La classe 90 était heureuse de compter parmi les siens une centenaire, Mme LENON, résidente à la MARPA, qui n'a malheureusement pas pu participer aux festivités ; mais 5 nonagénaires étaient présents, tous bon pied bon œil : Mmes Robin et Pobel ; Mrs Bernard, Debot et Guillot.

Les 40 ans ont terminé leur semaine festive par la remise de la perche aux 39 ans, à qui nous souhaitons une bonne réussite.



